



La carte de pêche

Pour pêcher dans le Pas-de-Calais, vous devez être en possession d'une carte de pêche de l'année en cours. Vous devez avoir sur vous en action de pêche :

- Soit une carte de pêche d'une AAPPMA du Pas-de-Calais
■ Soit une carte de pêche interdépartementale
■ Le carnet de captures d'anguilles (Carnet CERFA à renvoyer à la DREAL Nord-Pas-de-Calais après la fermeture)

Toute personne pêchant sans carte pourra être verbalisée par un agent assermenté au titre de la police de la pêche.

Où acheter une carte de pêche ? Vous avez quatre possibilités pour vous procurer votre carte de pêche : Par internet, sur le site www.cartedepeche.fr

À quoi sert l'argent de votre carte de pêche ?

■ À obtenir les droits de pêche L'argent des cartes permet à la Fédération et aux AAPPMA de payer les droits de pêche, sur les domaines publics et privés, pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir.
■ À promouvoir et développer la pratique de la pêche L'argent des cartes permet aussi de mettre en place des actions en faveur de la pratique de la pêche. Cela va de l'apprentissage de la pêche aux plus jeunes (animations fédérales et ateliers pêche nature) aux aménagements des parcours et à la mise en place d'outils de promotion (signalétiques, guide poissons...) en passant par les empoisonnements de certains parcours.
■ À protéger notre patrimoine naturel piscicole et aquatique En prenant une carte de pêche, vous participez au financement des missions d'intérêt général des AAPPMA et de la Fédération : réalisation de travaux d'entretien, de restauration écologique, de protection des espèces piscicoles.
■ La cotisation d'adhésion permet également de garantir le fonctionnement d'un réseau d'informations, d'animations, de surveillance et d'éducation à l'environnement.

Les différentes cartes de pêche

- Carte Interdépartementale Vous souhaitez pêcher les parcours réciprocitaires URNE, CHI, EGHO, il vous faut la carte interdépartementale.
Carte majeure Vous avez plus de 18 ans et souhaitez pêcher toute l'année, dans le Pas-de-Calais, il vous faut la carte majeure.
Découverte femme Pour les femmes, il existe une carte découverte femme avec laquelle vous pouvez pêcher toute l'année à une canne uniquement.
Carte mineure Vous avez entre 12 et 18 ans et souhaitez pêcher toute l'année, il vous faut une carte mineure.
Carte découverte Vous avez moins de 12 ans et voulez pêcher toute l'année, à une canne uniquement, il vous faut la carte découverte.
Carte journalière Vous souhaitez pêcher une journée, il vous faut la carte journalière.
Carte hebdomadaire Vous souhaitez pêcher pendant 7 jours consécutifs, il vous faut la carte hebdomadaire.
Options Grands Migrateurs Vous souhaitez pêcher la truite de mer ou le saumon atlantique, il vous faut l'option « Grands Migrateurs ».

Consultez l'ensemble des tarifs sur : www.peche62.fr ou sur www.cartedepeche.fr

Zones de pêche partagées

Retrouvez ci-dessous une liste non exhaustive des sites potentiellement adaptés à la pêche pour les personnes à mobilité réduite.

Table with columns: AAPPMA, Nombre de sites, Site précis. Lists various fishing spots across the department with accessibility details.

La pêche de la carpe de nuit

La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur certains secteurs définis par arrêté préfectoral consultable sur www.peche62.fr. Seule la pêche aux appâts d'origine végétale est autorisée. Dans le but de lutter contre le trafic illicite, le transport de carpes vivantes de plus de 60 cm est interdit et puni d'une amende de 22 500 €. À noter que la nuit, aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée.

Nouveauté La Fédération propose des pêches à la carpe de nuit sur ses plans d'eau fédéraux des Ballastières, de Contes, de Plouvain tous les week-ends selon arrêté préfectoral sur réservation obligatoire au 03 91 92 02 03. Le site fédéral d'Eperlecques est également ouvert à la pêche à la carpe de nuit selon un calendrier à la semaine défini par arrêté préfectoral.

Pêche plus loin avec la carte interdépartementale

Formule la plus économique De nombreuses associations et fédérations agréées de pêche ont mis en commun leurs territoires pour simplifier les formalités d'adhésion et offrir un territoire de pêche plus vaste : il s'agit de la réciprocity. Grâce à la carte interdépartementale, vous pouvez désormais pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGHO JURNE.
Les cartes de pêche « Découverte moins de 12 ans », « Personne mineure » et « Découverte Femme » bénéficient gratuitement de la réciprocity inter-groupe si la carte de pêche est prise dans une association de pêche en Réciprocity interdépartementale.
NB : Les adhérents des AAPPMA réciprocitaires sont tenus de respecter le règlement intérieur des autres AAPPMA réciprocitaires qu'ils fréquentent. Afin de pérenniser l'équilibre de la réciprocity, nous vous remercions de ne pas vous rendre aux déversements autres que ceux de votre AAPPMA.

La vente de poissons Les poissons capturés ne peuvent pas être mis en vente. Les tailles minimales de capture La longueur des poissons se mesure du bout de la tête à l'extrémité de la queue. Les poissons doivent être immédiatement remis à l'eau après leur capture si leur longueur est inférieure à la taille minimale autorisée (voir tableau « Les dates et horaires de pêche / Les tailles minimales de capture »).

Les parcours fédéraux

Parcours no kill

Tous les parcours fédéraux y compris les étangs de 2e catégorie sont des parcours classés no kill. La pêche au vif, au mort manié ou au mort posé y est interdite.

Deux parcours no kill à la Mouche

La Fédération vous propose deux parcours no kill à la mouche : la Créquoise à Offin, Loison-sur-Créquoise et Beaurainville et puis la Course à Beussent. Sur le parcours de Beussent, le nombre de pêcheurs est limité à trois par jour. Les pêcheurs sont priés de s'inscrire à la Fédération une semaine à l'avance en appelant le 03 91 92 02 03.

Nouveauté Six parcours no kill toutes techniques

La Fédération de pêche du Pas-de-Calais ouvre six parcours fédéraux no kill à toutes les techniques de pêche, hameçon simple obligatoire. Rendez-vous sur les parcours de Bruay-la-Buissière, Delettes, Esquerdes, Frévent, Wizernes et Maresquel Plus d'infos sur www.peche62.fr

Pêche en Float Tube

Depuis Mai 2019, les Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ont travaillé de concert pour légaliser cette pratique sur plusieurs voies d'eau des Voies Navigables de France. Plusieurs parcours sont désormais ouverts à cette pratique. Merci de flasher le Qr code pour y accéder. L'étang fédéral de Contes et d'Eperlecques sont également praticables au float tube sous certaines conditions. Plus d'informations sur la réglementation de la pêche en float tube dans le Pas-de-Calais sur www.peche62.fr



Liste des plans d'eau du département

Table with columns: Communes, AAPPMA, Étang. Lists various fishing spots and their administrative details.

Les initiations et perfectionnements

Depuis plusieurs années, la FDAAPPMA 62 met en place une série d'animations, encadrées par des animateurs passionnés de pêche, à travers tout le département. Ces animations sont gratuites et ouvertes à tous. L'ensemble du matériel nécessaire est gracieusement prêté par la Fédération. Pour y participer, il vous suffit de vous inscrire au 03 91 92 02 03 ou par e-mail à contact@peche62.fr

Table with columns: AAPPMA, Date, Niveau, Age min., Technique. Lists various fishing events and their details.

D'autres dates à venir prochainement sur www.peche62.fr

Ateliers Montage Mouches

La Fédération vous propose de vous accompagner dans la création de vos propres mouches ! Matériel fourni par la Fédération. RDV tous les vendredis du mois de février de 18h30 à 21h. Inscription obligatoire au 03 91 92 02 03.



Les Ateliers Pêche Nature et Clubs de pêche

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de leur formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers, du milieu aquatique et de lui-même. Les écoles et clubs de pêche du Pas-de-Calais sont :

Table with columns: Commune, Nom, Contact, Coordonnées. Lists various fishing clubs and their contact information.

Plus d'informations sur les clubs et structures de pêche présents dans le Pas-de-Calais sur notre site internet www.peche62.fr ou en scannant le QR code ci-contre

Focus sur les Clubs partenaires de concours et d'animations pêche

Table with columns: Commune, Nom, Contact, Coordonnées. Lists partner clubs for competitions and events.

Les dates et horaires de pêche / Les tailles minimales de capture

Table with columns: Espèces, Période de Pêche, Taille minimale de capture, Nombre de captures. Provides detailed fishing regulations for various species.

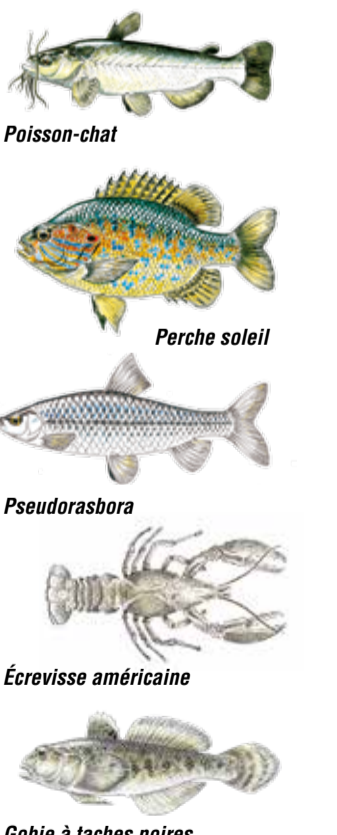
Les heures légales de pêche

La pêche est autorisée une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après son coucher à l'exception de la Truite de Mer dont la pêche peut s'exercer jusqu'à 2h après le coucher du soleil (avec le timbre grands migrateurs) sur les linéaires classés pour la

pêche du saumon et de la truite de mer (cf arrêté ministériel du 26 novembre 1987, cours d'eau consultables sur www.peche62.fr). Seul un arrêté préfectoral peut autoriser la pêche à la carpe de nuit, mais le poisson doit être remis à l'eau immédiatement.

Les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes Le poisson-chat, la perche soleil, le pseudorasbora ainsi que l'écrevisse américaine sont des espèces exotiques envahissantes et ne doivent en aucun cas être remises à l'eau. Elles doivent être transportées mortes et leur introduction est interdite. Il est donc strictement interdit de les utiliser pour la pêche en tant qu'appâts morts ou vivants.



Le gobie à taches noires

Cette espèce, originaire d'Europe de l'Est, est connue en France depuis le début des années 2010. Le gobie à taches noires présente une forte dynamique et montre un caractère invasif. Avec un régime essentiellement carnivore (invertébrés, alevins, œufs, ...), cette espèce est caractérisée par une tache noire sur la première nageoire dorsale. Il n'est pas à confondre avec le chabot, espèce autochtone de notre département.

Cf Arrêté préfectoral annuel : il est interdit de remettre à l'eau le gobie à taches noires, de les utiliser vivants, de les mettre en appâts.

ENEDIS LigneAlerte application for detecting high voltage lines. Includes QR code and app store links.

Tourisme pêche

Une partie de pêche sur la Ternoise... et pourquoi pas ?

Grâce à la mise en commun des parcours de pêche (appelée réciprocity) de plusieurs associations de pêche sur la Ternoise, vous avez la possibilité de pêcher librement sur 37 km de berges. Réputées pour leurs parcours de 1e catégorie, riches en salmonidés issus de la reproduction naturelle et en grands migrateurs (saumons d'Atlantique et truites de mer), vous aurez tout le loisir de vous épanouir à travers différentes techniques telles que la pêche à la mouche, la pêche aux leurres, la pêche au toc... Pour une journée, un week-end ou toute une semaine, la pêche d'aujourd'hui s'adapte à toutes vos envies !

Retrouvez le projet Pêche en Ternoise sur facebook « pecheenriviere »

Les hébergements labellisés « pêche »

Pour favoriser l'accueil des pêcheurs et proposer des services adaptés à leur pratique, un label et une charte de qualité ont été élaborés par la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF). Cette charte est déclinée au niveau départemental par la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. L'hébergement en mesure d'accueillir le pêcheur répond à différents critères d'accueil, de services (location de matériel, paniers repas...) et d'accessibilité à la pratique (vente de cartes de pêche sur place et, nouveau, grâce à la participation financière de l'Europe et de la Région Hauts-de-France : prêt gratuit de matériel de pêche pour certains). Retrouvez ci-dessous la liste des hébergements labellisés.

Table with columns: Commune, Structure, Type, Adresse, Tél. / Email / Site internet. Lists various fishing accommodations.

Réservez votre location de vacances dans le Pas-de-Calais sur www.resa62.com

World Fish Migration Day

Dans le cadre de la World Fish Migration Day, la Fédération organisera une rencontre poissons migrateurs gratuite et ouverte à tous le samedi 8 juin prochain. Cette journée sera animée par l'équipe technique de la Fédération mais également en présence de pêcheurs de renommée comme Gaël Even. Plus d'infos à venir sur www.peche62.fr

Enduro Carpe Contes

Pour la 7e année consécutive, la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais en partenariat avec les carpistes audomarois renouvellera l'Enduro Carpe Contes les 23, 24 et 25 août 2024. Inscriptions et plus d'infos sur : www.peche62.fr

La Fête de la Pêche Rejoignez-nous !

Dimanche 2 juin 2024 : découvrez la pêche en famille auprès de pêcheurs passionnés ! Grâce à la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais et aux associations locales de pêche et de protection du milieu aquatique, petits et grands pourront non seulement s'initier à ce loisir de pleine nature au bord de leur rivière ou d'un plan d'eau mais aussi comprendre l'eau et les espèces qui la peuplent. La Fédération sera quant à elle présente sur un village pêche et nature à Maresquel le samedi 1er juin 2024. Pour connaître tous les lieux d'animations, rdv sur : www.peche62.fr

Rappel, la pêche est exceptionnellement gratuite chaque premier dimanche du mois de juin uniquement dans le cadre d'une animation pêche proposée par une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) et relayée par la Fédération. Image of a child fishing.

Informations utiles

Un contrat d'assurance

Un contrat d'assurance « responsabilité civile, invalidité, décès » a été souscrit pour la FDAAPPMA62. Les garanties concernent tous les porteurs d'une carte de pêche du Pas-de-Calais lorsqu'ils sont en action de pêche ou accomplissent bénévolement des travaux piscicoles, décidés par leur AAPPMA ou par la Fédération.

Les numéros utiles en cas de pollution

OFB 03 21 23 42 75 • La gendarmerie ou la police locale • Votre AAPPMA • La Fédération : 03 91 92 02 03 Si vous constatez une pollution, soyez réactif. Si vous êtes mis en relation avec une messagerie, n'hésitez pas à laisser un message vocal, et appelez les différentes structures mentionnées, jusqu'à parler à une personne susceptible de se déplacer afin de constater la pollution.

Zoom sur...

No Kill logo and text: Après l'Aa, la Hem, la Ternoise, le Wimereux, le Bras de Brosne, la Laquette, leurs affluents et sous affluents, la Lave passe en no kill préfectoral pour l'année 2024. La truite fario devra obligatoirement être remise à l'eau. Cette décision fait suite aux divers pressions exercées sur le milieu ces dernières années, notamment les pollutions à répétition et les successions de sécheresse. Cette mesure est temporaire.



Guide de PÊCHE 2024

62 Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais. Includes logo and website information.

# Les parcours de pêche du Pas-de-Calais

# Maison de la Pêche et de la Nature du Pas-de-Calais



“ L'outil d'information et de sensibilisation de la Fédération ”

Pour tout complément d'information sur la FDAAPPMA 62 ou les activités qu'elle propose, la Maison de la Pêche et de la Nature, située rue des Alpes à Arques, est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Attention, locaux fermés au public le vendredi après-midi.



Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Maison de la Pêche et de la Nature  
Rue des Alpes • 62510 ARQUES  
Tél. 03 91 92 03 03  
contact@peche62.fr  
www.peche62.fr

62 Pas-de-Calais  
Mon Département

Ce document a été édité avec la participation financière du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

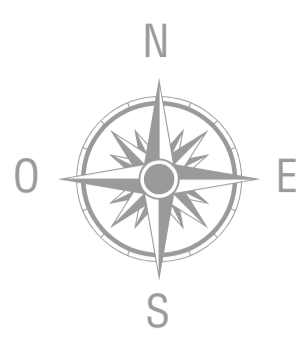
## La liste des AAPPMA

### Les AAPPMA réciprocitaires

N°	Commune	AAPPMA	E-mail	Site internet
1	Aire-sur-la-Lys	La Fine Gaule	aappma.aire-sur-la-lys@peche62.fr	
2	Arques	L'Union Arquoise	aappma.arques@peche62.fr	
3	Arras	Les Francs Pêcheurs	aappma.arras@peche62.fr	
4	Auchy-les-Hesdin	L'Accaquoise	aappma.auchy-les-hesdin@peche62.fr	
5	Audruicq	Les Babilards	aappma.audruicq@peche62.fr	
6	Auxi-le-Château	La Truite Auxoise	aappma.auxi-le-chateau@peche62.fr	
8	Béthune	Les Percots Béthunois	aappma.bethune@peche62.fr	
10	Billy-Montigny	Les Percoteux Billysiens	aappma.billy-montigny@peche62.fr	
12	Boulogne-sur-Mer	APLB	aappma.boulogne-sur-mer@peche62.fr	
14	Cabais	Les Pêcheurs du Cabais	aappma.cabais@peche62.fr	
20	Courcelles-les-Lens	La Carpe Courcelloise	aappma.courcelles-les-lens@peche62.fr	
21	Coyocques	La Coyocquoise	aappma.coyocques@peche62.fr	
23	Devres	AAPPMA de Devres et environs	aappma.devres@peche62.fr	www.peche-devres.fr
26	Écourt-Saint-Quentin	Les Pêcheurs Réunis	aappma.ecourt-saint-quentin@peche62.fr	
30	Frévent	AAPPMA de Frévent-Bourst	aappma.frevent@peche62.fr	
32	Hesdin	Les Pêcheurs Hesdinois	aappma.hesdin@peche62.fr	
33	Houdain	La Truite Houdinoise	aappma.houdain@peche62.fr	
35	Labroye Le Bouteil	La Truite de Labroye Le Bouteil	aappma.labroye-le-bouteil@peche62.fr	
37	Lillers	Les Poissons Rouges Lillerois	aappma.lillers@peche62.fr	
42	Marquise	Association des Pêcheurs de Carpe de Marquise	aappma.marquise@peche62.fr	http://morbet.kosmatki.free.fr
43	Mazingarbe	L'Albête Brebisienne	aappma.mazingarbe@peche62.fr	
44	Montreuil-sur-Mer	Les Pêcheurs du Montreuilais	aappma.montreuil-sur-mer@peche62.fr	
45	Nielles-les-Béquin	Les Amis de la Rivière	aappma.nielles-les-bequin@peche62.fr	
46	Noyelles-sous-Lens	Les Pêcheurs Noyellois	aappma.noyelles-sous-lens@peche62.fr	
48	Oisy-le-Verger	La Roche Dorée	aappma.oisy-le-verger@peche62.fr	
49	Orville	La Gaule du Bas Canton d'Orville	aappma.orville@peche62.fr	
51	Ouve-Wirquin	La Saumonnie	aappma.ouve-wirquin@peche62.fr	
52	Paillet	L'Alcalade des Pêcheurs de Paillet	aappma.paillet@peche62.fr	
53	Raye-sur-Authie	Les Pêcheurs de Raye-sur-Authie	aappma.raye-sur-authie@peche62.fr	
55	Renty-Fauquembergues	AAPPMA de Renty Fauquembergues	aappma.renty-fauquembergues@peche62.fr	
59	Saint-Laurent-Blangy	L'Entente Hellecquoise du Val de Scarpe	aappma.saint-laurent-blangy@peche62.fr	
60	Saint-Omer	La Concorde	aappma.saint-omer@peche62.fr	lacoconcorde62.fr
61	Saint-Pol-sur-Ternoise	La Gaule Populaire	aappma.saint-pol-sur-ternoise@peche62.fr	
62	Saint-Venant	Le Brochet Saint-Venais	aappma.saint-venant@peche62.fr	
63	Samer	APVL	aappma.samer@peche62.fr	
68	Tourhem-sur-la-Hem	Les Pêcheurs de Tourhem	aappma.tourhem-sur-la-hem@peche62.fr	
69	Verchocq-Rumilly	AAPPMA de Verchocq-Rumilly	aappma.verchocq-rumilly@peche62.fr	
72	Warrans-sur-Fa	La Saumonnie	aappma.warrans-sur-fa@peche62.fr	
73	Wimereux	AAPPMA de Wimereux	aappma.wimereux@peche62.fr	

### Les AAPPMA non réciprocitaires

N°	Commune	AAPPMA	E-mail	Site internet
7	Beaurainville	La Gaule Beaurainvilloise	aappma.beaurainville@peche62.fr	
9	Beyngin	La Volante	aappma.beyngin@peche62.fr	
11	Boubiers-sur-Canche	AAPPMA de Boubiers-sur-canche	aappma.boubiers-sur-canche@peche62.fr	
13	Brimeux	Le Saumon de Brimeux	aappma.brimeux@peche62.fr	
15	Calonne-Ricourt	La Truite Minière	aappma.calonne-ricourt@peche62.fr	
16	Camblain-Château	La Camblinoise	aappma.camblain-chateau@peche62.fr	
17	Caucourt	La Truite du Gué	aappma.caucourt@peche62.fr	
18	Cavron-Saint-Martin	La Planquette	aappma.cavron-saint-martin@peche62.fr	
19	Clerques	Les Pêcheurs de Clerques	aappma.clerques@peche62.fr	
22	Denebroueucq	La Prévignote	aappma.denebroueucq@peche62.fr	
24	Divion	La Truite Divionnaise	aappma.divion@peche62.fr	
25	Douriez	L'Entente de l'Authie	aappma.douriez@peche62.fr	
27	Famechon	AAPPMA de Famechon	aappma.famechon@peche62.fr	
28	Fillières	Les Pêcheurs à la ligne de Fillières	aappma.fillieres@peche62.fr	
29	Flichin	L'Entente Flichinoise	aappma.flichin@peche62.fr	
31	Frugés	La Gaule Populaire Frugéoise	aappma.frugés@peche62.fr	
34	La Comté	L'art-en-ciel	aappma.la-comte@peche62.fr	
36	Ligny-sur-Canche	Les Amis de la Gaule	aappma.ligny-sur-canche@peche62.fr	
38	Libourg	La Truite Lys-Bourgeoise	aappma.libourg@peche62.fr	
39	Lumbres	La Truite Lumbroise	aappma.lumbres@peche62.fr	
40	Manet	La Truite Manetnoise	aappma.manet@peche62.fr	
41	Marcaill	Les Francs Pêcheurs Marcaillais	aappma.marcaill@peche62.fr	
50	Durton	AAPPMA d'Durton	aappma.durton@peche62.fr	
54	Ribreuviette	Les Amis de la Canche	aappma.ribreuviette@peche62.fr	
56	Roux	Les Percots de la Scarpe	aappma.roux@peche62.fr	
57	Rolancourt	Les Amis de la Truite	aappma.rolancourt@peche62.fr	
58	Roussant	AAPPMA de Roussant	aappma.roussant@peche62.fr	
64	Thérouanne	La Gaule Thérouannoise	aappma.theouanne@peche62.fr	
65	Thièvres	Les Francs Pêcheurs de Thièvres	aappma.thievers@peche62.fr	
66	Tigny-Noyelle	Société de Pêche de Tigny-Noyelle	aappma.tigny-noyelle@peche62.fr	
67	Tolent	Les Pêcheurs Réunis de Tolent	aappma.tolent@peche62.fr	
70	Viel-Hesdin	AAPPMA de Viel-Hesdin	aappma.viel-hesdin@peche62.fr	
71	Wail	Société de Pêche de Wail	aappma.wail@peche62.fr	



**Je pêche, je respecte mon environnement**

- Je m'assure que le stationnement de mon véhicule est non-génant,
- Je reprends mes déchets,
- Je veille à ne pas dégrader et à réfermer les clôtures,
- Je n'interviens pas sur la végétation au bord des cours d'eau.

À noter : rejoignez-nous sur l'opération « Hauts-de-France Propres » les 15, 16 et 17 mars 2024. (Dates à confirmer)

**Exposition « Marins d'eau douce ! » à Maréis**

Découvrez les poissons grands migrateurs à travers une exposition temporaire réalisée dans le cadre des Initiatives en faveur de la Biodiversité (Agence de l'Eau Artois Picardie). Sur présentation de votre carte de pêche, bénéficiez d'une réduction de 50% sur le tarif de l'exposition « Marins d'eau douce ! » et la visite complète de Maréis (Étaples).



**Légende**

Hesdin Commune

Zone urbaine

Réseau routier

Parcours 1<sup>re</sup> catégorie privé

Parcours 1<sup>re</sup> catégorie public (Du moulin du Bacon à Montreuil-sur-Mer jusqu'au Pont SNGF à Étaples)

Parcours 2<sup>e</sup> catégorie privé

Parcours 2<sup>e</sup> catégorie public\*

Linéaire privé, non accessible sans l'accord du propriétaire

Parcours réciprocitaires

Parcours fédéral « No Kill »

Plan d'eau

Plan d'eau « No Kill »

AAPPMA (voir tableau ci-contre)

AAPPMA réciprocitaires

Parcours labellisé Passion

Parcours labellisé Famille

Hébergement labellisé « Pêche »

Office de Tourisme

Zone de pêche partagée

Float Tube

Parcours « No Kill »

Parcours Carpe de nuit « No Kill »

\* Le département du Pas-de-Calais bénéficie d'une réglementation spécifique quant aux parcours de 2<sup>e</sup> catégorie du domaine public. Tout pêcheur détenteur d'une carte de pêche du Pas-de-Calais ou du timbre URNE peut y pêcher à quatre cannes. Attention, certains parcours limitrophes appartenant au département du nord et ne disposent donc pas de cette mesure. Merci de bien vous renseigner sur [www.peche62.fr](http://www.peche62.fr)

Malgré l'attention et la rigueur portées lors de la réalisation de ce document, certaines erreurs ou omissions sont possibles. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires pour la mise à jour du prochain guide pêche, par mail à [contact@peche62.fr](mailto:contact@peche62.fr). Document non contractuel.



Lutter contre la pollution des eaux



Plus d'infos sur les parcours :



### Délimitation des parcours et réglementations spécifiques :

	Limite amont	Prélevement SAT	Prélevement TRM	Dérogation crépusculaire 2h après le coucher du soleil pour la TRM
<b>Authie</b>	En aval du pont de la N25 à Doullens	OUI TAC 10	OUI	OUI (jusqu'en aval du pont de la N25 à Doullens)
<b>Canche</b>	En aval du barrage de la SARL SEMG à Saint Georges	OUI TAC 10	OUI	OUI (cf limites annoncées sur arrêté préfectoral 2022)
<b>Ternoise</b>	En aval du barrage d'Hericourt aval à Hericourt	NON	NON	NON
<b>Liane</b>	En aval du pont de la D 901 entre Carly et Samer	NON	NON	NON
<b>Stack</b>	En aval du pont de l'A16 à Marquise	NON	NON	NON
<b>Aa</b>	En aval du pont de la D 928 à Saint Omer	NON	NON	NON

**Déclarer ses captures Salmonidés Migrateurs**

Vous êtes détenteurs du Timbre Grands Migrateurs et avez réalisé une capture (saumon ou truite de mer), votre déclaration est obligatoire sur <https://declarationpeche.fr/>

**La détention du timbre migrateur est strictement obligatoire si :**

- Vous souhaitez prélever une Truite de Mer ou un Saumon Atlantique (uniquement autorisé sur l'axe Canche et l'axe Authie jusqu'aux limites amont indiquées dans le tableau ci-contre).
- Vous souhaitez pêcher dans la dérogation crépusculaire (uniquement autorisée sur l'axe Canche et l'axe Authie jusqu'aux limites amont indiquées dans le tableau ci-contre).
- Vous souhaitez pêcher jusqu'à la date de fermeture de la pêche du Saumon Atlantique et de la Truite de Mer.

Attention la pratique du No-Kill est obligatoire sur certains linéaires.

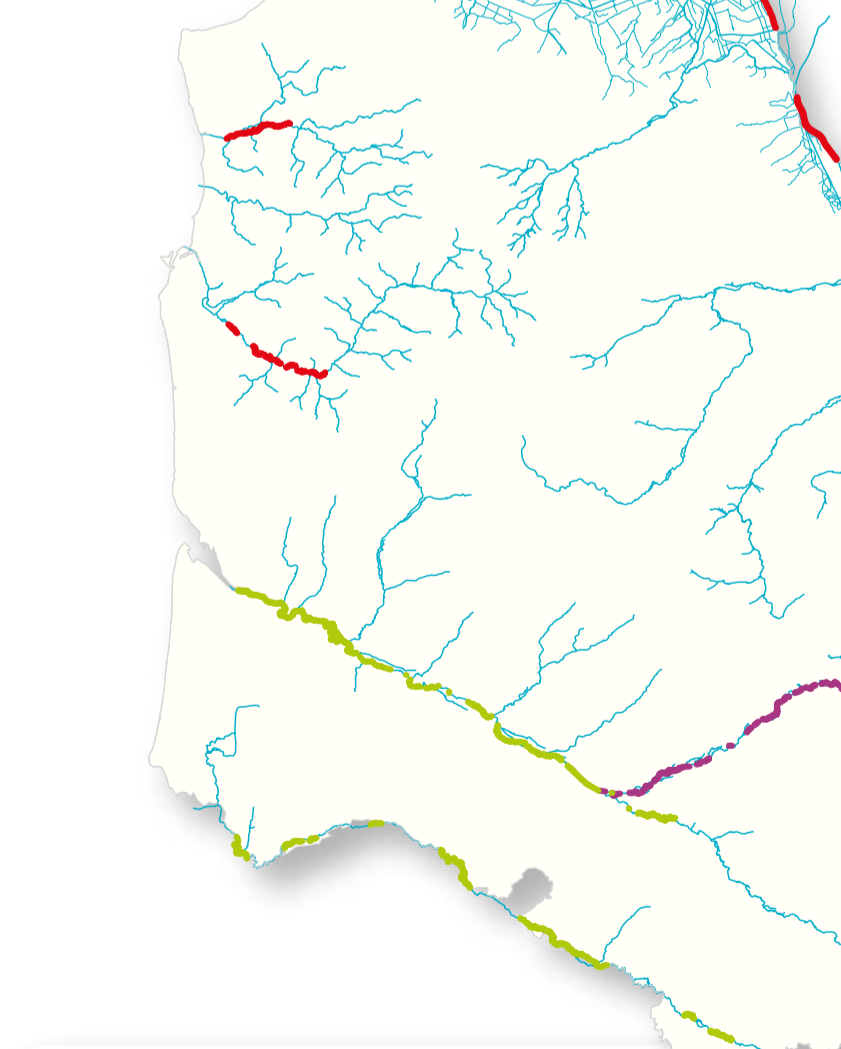
Le prélevement d'un Saumon Atlantique (uniquement autorisé sur l'axe Canche et l'axe Authie jusqu'aux limites amont indiquées dans le tableau ci-contre), doit se faire dans le respect du TAC annuel en vigueur. Une fois le TAC atteint, le prélevement du Saumon Atlantique ne sera plus autorisé à travers la publication d'un arrêté préfectoral.

Nous vous invitons donc à consulter régulièrement notre site internet afin d'en être informé.

Le prélevement d'un Saumon sur l'axe Canche ou l'axe Authie dans le respect du TAC en vigueur implique obligatoirement le bagage immédiat du poisson puis la déclaration de la capture auprès du CNICS\* et également sur [declarationpeche.fr](https://declarationpeche.fr/).

\*CNICS : Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés Migrateurs

### Parcours de pêche des Grands Salmonidés



**Légende**

- ~ Pêche de la Truite de Mer et du Saumon Atlantique avec autorisation de prélevement.
- ~ Pêche de la Truite de Mer et du Saumon Atlantique en No-Kill uniquement.
- ~ Pêche de la Truite de Mer en No-Kill uniquement.

**Saumon Atlantique (Salmo salar)**  
Forme générale blanchée



Alignement de la commissure de la mâchoire supérieure avec l'aploimb de l'arrière de l'œil

Péduncule caudal long et étroit

Nageoire caudale concave

**Truite de Mer (Salmo trutta)**  
Forme générale trapue



La commissure de la mâchoire supérieure dépasse l'extrémité de l'œil

Péduncule caudal court et large

Nageoire caudale droite